



Mesure de Convergence ou comment baisser la rémunération d'un salarié

Parce que la solidarité n'est plus une option

Avril 2025

Vous avez peut-être reçu une lettre vous informant que vous bénéficiez d'une mesure de convergence, payable en 2 fois (2025/26) avec effet rétroactif au 01/02/2025 pour la première moitié. Tout pourrait aller pour le mieux, à moins que vous travailliez dans le 93 (Seine Saint Denis) ou le 92 (Hauts de Seine)...

Pour rappel (seul AS semble s'en souvenir) pour ces deux départements, si la RBA des salariés y travaillant est inférieure à 32850€, ils bénéficient d'une prime d'attractivité de 100€ par mois ; soit 1200€ à l'année. Nous étions déjà intervenus dans le cadre des mesures générales dès 2022...

En intégrant seulement le premier versement de la mesure de convergence à leur Revenu Brut Annuel, celle-ci fait franchir le seuil des 32850€ à certains salariés. Ils perdent donc les 100€ par mois de prime d'attractivité.

Prenons l'exemple d'une mesure de convergence de 1400€ avec un premier versement de 720€ au 01/02/2025 et le reste (680€) en 2026 sans précision de la date exacte :

- LCL verse grâce à cette mesure de convergence 60€/mois supplémentaire mais la prime d'attractivité de 100€ est supprimée. Cela représente une perte de rémunération de 40€/mois (soit 480€ pour une année).
- Pire, pour ces salariés, l'effet étant rétroactif au 01/02/2025, la prime de 100€ de février a été déduite de leur paye de Mars.

Autrement Solidaire a donc, une fois encore, interpellé la Direction lors du CSEC du 03/04/2025 en la responsabilisant :

« Si vous ne prenez pas en compte cette situation anormale, vous condamnez certains salariés à subir une baisse de leur rémunération jusqu'au versement de la deuxième partie de la mesure en 2026 ».

Autrement Solidaires a donc demandé à la Direction de régler cette situation aberrante. Cette mesure salariale « de convergence » ne doit pas causer de perte de rémunération pour les salariés impactés sur le 92 et le 93. **Nous attendons une réponse de la Direction Générale.**

Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à nous le signaler !!!

Autorisation de diffusion

Recevez nos coms sur vos mails personnels



Pascale DORCHE (GPSE) 06 45 03 44 05

Thierry CORNU (Siège Opérationnel) 06 64 98 45 24

Laurence BONNAT (Siège Opérationnel) 06 98 43 23 42

Joëlle CHAUVIN (GPSE) 01 58 30 15 09

Soraya BAALI (Siège opérationnel) 07 61 56 36 64

<https://www.autrement-solidaires.fr>

autrement.solidaires.idf@gmail.com